

« MARCHER DANS LE PAS DES GLANEURS »

2^{ème} Edition / 2010

A Flots perdus recherche artistes pour un projet d'exposition collective sur Arles – Chapelle Ste Anne - ayant pour thème les bois flottés et les verres dépolis

Projet ouvert aux artistes des régions PACA et Languedoc Roussillon oeuvrant sur les bois flottés et sur les verres dépolis.

A Flots perdus
Couple d'artistes – Arles (13)
F Rizzo et A Rangon

Contact
A Flots perdus
14 rue Théo Rigaud
13200 Arles
Site : [http:// www.bois-flottes.com](http://www.bois-flottes.com)
Mail : aflotsperdus@bois-flottes.com
Tél : 06 61 19 59 47

REGLEMENT PROJET EXPOSITION COLLECTIVE

« Marcher dans le pas des glaneurs

ARTICLE 1 - Organisation

Ce projet d'exposition collective organisée par A Flots perdus & Pierre Milhau a pour objet de révéler et de mettre en valeur différentes sensibilités créatrices autour des bois flottés et des verres dépolis.

ARTICLE 2 - But

Ce projet d'exposition collective est destiné à valoriser ce patrimoine et sensibiliser un large public à une manière différente de s'exprimer dans la création artistique en utilisant les matériaux « bruts de mer ».

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Le projet est ouvert aux artistes de la région PACA et Languedoc Roussillon travaillant seuls ou en groupe sur les thèmes : Bois flottés et verres dépolis.

Les oeuvres doivent être originales, inédites et présentées par leur créateur.

L'artiste sélectionné s'engage à participer activement et personnellement à l'exposition

ARTICLE 4 – La commission artistique

La commission artistique composée d' »A Flots perdus » sélectionnera 6 artistes parmi les dossiers réceptionnés. « A Flots perdus » soumettra ce projet d'exposition collective en septembre 2009 à la

commission du service culturel de la ville d'Arles pour l'obtention d'une salle en 2010. Dates prévisionnelles : Du 26/01/2010 au 16/02/2010

ARTICLE 5 - Déroulement de la sélection

Le règlement du projet d'exposition collective et la fiche artiste (règlementAFP2010.pdf) sont téléchargeables sur le site d'A Flots perdus : <http://www.bois-flottes.com> ou peuvent être envoyés aux candidats via le mail « aflotsperdus@bois-flottes.com »

La fiche artiste est à renvoyer par courrier - avec 2 enveloppes timbrées - à l'adresse suivante : A Flots perdus, 14 rue Théo Rigaud, 13200 Arles avant le 31 juillet 2009, le cachet de la poste faisant foi.

La sélection pour l'exposition collective se déroule en deux phases.

Lors de la première phase, la commission artistique sélectionne dans la première quinzaine d'août 2009 les candidats sur dossier (fiche artiste) et procède au choix des 6 exposants. Les artistes retenus seront informés par courrier dans la deuxième quinzaine d'août 2009 et le dossier « Exposition collective « Marcher dans le pas des glaneurs » avec les fiches artistes sera remis au service culturel de la ville d'Arles pour la commission d'attribution des salles d'exposition qui a lieu en septembre 2009.

Deuxième phase : Dès la réponse du service culturel de la ville d'Arles réceptionné par « A Flots perdus », les artistes sélectionnés seront prévenus par courrier du lieu et des dates prévues pour l'exposition. Il appartiendra aux artistes sélectionnés de faire parvenir à « A Flots perdus » la confirmation (AFPannexe2.pdf) téléchargeable sur le site « A Flots perdus » avant la fin de l'année 2009. Il sera renvoyé en retour aux artistes sélectionnés un plan de la salle d'exposition avec l'emplacement qui leur sera réservés, ainsi que le planning pour garder l'exposition.

Les œuvres seront présentées dans une exposition collective ouverte au public de 10h à 19h dimanche et jours fériés inclus.

Les décisions de la commission artistique sont sans appel et les candidats s'y soumettent par avance.

ARTICLE 6 - Dossier de candidature : « La fiche artiste »

Composition de la fiche artiste :

- Les renseignements suivants concernant l'artiste : (nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, mails), site internet au cas échéant.
- Une photo ou plus d'une œuvre de l'artiste et divers éléments de présentation de l'œuvre
- La ou les techniques utilisées / Un texte de présentation de la démarche artistique
- La liste des principales expositions de l'artiste
- Les besoins technique de l'artiste
- Date et signature de l'artiste.

La Fiche artiste de candidature doit être adressé à :

A Flots perdus

14, rue Théo Rigaud
13200 Arles

La Fiche Artiste doit être réceptionné par « A Flots perdus » avant le 30 juillet 2009 délai de rigueur. Tout dossier réceptionné après cette date ne sera pas présenté à la commission artistique.

La commission sélectionne les 6 candidats après examen des dossiers. La décision est sans appel. Les résultats de cette sélection sont communiqués au mois de septembre 2009

Dès qu' « A Flots perdus » aura réceptionné la réponse du service culturel de la ville d'Arles, elle sera communiquée par courrier aux artistes sélectionnés.

ARTICLE 7 – Document de validation

Document validation de la candidature

L'artiste sélectionné devra renvoyer avec le document de confirmation (document « Marcher dans le pas des glaneurs, annexe 2) le duplicata de son assurance partie-civile ainsi que ces besoins techniques (Nombre de tables, de chaises, de portants...) avant la fin de l'année 2009

ARTICLE 8 - Contraintes

Contraintes pour l'artiste:

- Le transport des œuvres est au frais de l'artiste.
- L'artiste devra être présent pour installer ses œuvres et les désinstaller. La salle d'exposition devra être disponible le lendemain de la date de fin de l'exposition.
- L'exposition sera gardée par les artistes exposants. L'artiste doit garder l'exposition 4 journées complètes de 10h à 19h. Un planning en ce sens sera établi avec les artistes sélectionnés au mois de janvier 2010 et remis aux artistes le jour de l'installation ainsi que le plan d'occupation de la salle.
- Il sera aussi demandé à l'artiste de réceptionner le public et de participer aux animations interactives au cours de l'exposition comme prévu dans le dossier du projet d'exposition téléchargeable sur le site A Flots perdus : <http://www.bois-flottes.com>
- La participation financière de chaque artiste sélectionné s'élèvera à 30 €, soit : 20 € pour le vernissage, et 10 € pour l'achat du calicot accroché à l'entrée de l'exposition

ARTICLE 9 – Ouverture au public

L'exposition sera ouverte au public 10h à 19h. L'entrée à l'exposition est gratuite.

ARTICLE 10 – Eventuels dommages

« A Flots perdus » n'est pas tenu en tout état de cause d'indemniser les éventuels dommages subis par les artistes admis ou par leurs oeuvres, qu'ils aient ou non souscrit une police d'assurance.

ARTICLE 11 - Correspondance

Toute correspondance ou document doit être adressé exclusivement à :

A Flots perdus

F Rizzo & A Rangon
14, rue Theo Rigaud
13200 Arles

PS : La première exposition « Marcher dans le pas des glaneurs » qui s'est déroulée en février 2008 est visible sur le site « A Flots perdus » :
<http://bois-flottes.com/glaneurs.html>

Annexe 1 au règlement

Fiche artiste

A retourner avant le 31 Juillet 2009, dûment complétée et accompagnée des pièces à fournir à l'adresse suivante :

A Flots perdus

F Rizzo & A Rangon

14 rue Théo Rigaud - 13200 Arles

Nom, prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse de résidence :

Code postal : Ville

Tél. : Email :

Photo de l'œuvre (10 cm X 10 cm)

Dimensions de l'oeuvre présentée **H X L X P** :

Titre et année de l'oeuvre :

Techniques utilisées :

Présentation de l'artiste

Liste principales expositions

A pris connaissance et accepte les conditions fixées par le règlement du projet d'exposition collective « Marcher dans le pas des glaneurs » ayant pour thème « bois flottés et verres dépolis.

Date : Signature :